



DELIBERATION N° 2024.03.11 **du Conseil d'Administration du 26 mars 2024**

Compte administratif **Budget principal du CCAS** **Exercice 2023**

Date de la convocation : 13 mars 2024

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Corinne FORBICE, M. Marc DIAS GAMA, M. Michel RENAUT, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Sylvie FOURNIER.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022.12.54 du 6 décembre 2022 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023.03.21 du 28 mars 2023 relative au budget primitif 2023 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2023.06.26 du 27 juin 2023 relative à la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS,

Vu la délibération n°2023.10.35 du 10 octobre 2023 relative à la décision modificative n°2 du budget principal du CCAS,

Considérant sa conformité avec le compte de gestion du Trésor public,

Monsieur le Vice-Président expose :

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Il permet également de comparer les prévisions et les autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget avec les réalisations effectives au cours de l'année 2023.

En fonctionnement, les réalisations du budget principal du CCAS sont en dépenses de 3 879 407,19 € et en recettes de 3 752 520,01 €, ce qui dégage un déficit de 126 887,18 €, auquel s'ajoute l'excédent de clôture de l'exercice 2022, pour 4 064 335,19 €.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève donc au total à 3 937 448,01 €.

En investissement, les réalisations du budget principal du CCAS s'élèvent en dépenses à 546 196,91 € et en recettes à 309 164,59 €, ce qui dégage un déficit de 237 032,32 € auquel s'ajoute l'excédent de clôture de l'exercice 2022, pour 4 142 900,25 €.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'élève donc au total à 3 905 867,93 €.

Les reports de dépenses d'investissement sont de 694 354,87 € ; le résultat définitif après restes à réaliser s'élève donc à 3 211 513,06 €.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal du CCAS de Versailles tel qu'il figure dans le document réglementaire joint,
- 2) d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 tels que résumés dans les tableaux ci-dessous :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 142 900,25 €		4 064 335,19 €		8 207 235,44 €
Opérations de l'exercice	546 196,91 €	309 164,59 €	3 879 407,19 €	3 752 520,01 €	4 425 604,10 €	4 061 684,60 €
Totaux	546 196,91 €	4 452 064,84 €	3 879 407,19 €	7 816 855,20 €	4 425 604,10 €	12 268 920,04 €
Résultat de clôture		3 905 867,93 €		3 937 448,01 €		7 843 315,94 €
Restes à réaliser 2023	694 354,87 €				694 354,87 €	0,00 €
Totaux cumulés	694 354,87 €	3 905 867,93 €		3 937 448,01 €	694 354,87 €	7 843 315,94 €
Résultats définitifs 2023		3 211 513,06 €		3 937 448,01 €		7 148 961,07 €

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 11 voix , 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François-Gilles CHATELUS.)

